

Accompagnement dans votre démarche

Pour bénéficier des aides de l'Anah, vous devez faire appel à un opérateur spécialisé. Celui-ci vous accompagne tout au long de votre projet et effectue les démarches administratives, diagnostics et évaluations nécessaires.

Le **CDHU**, le **PACT DE L'AUBE** et **URBAM CONSEIL** sont les 3 opérateurs qui interviennent dans l'Aube.

→ Lorsque le logement se trouve en secteur diffus - c'est-à-dire en dehors du périmètre d'une OPAH - l'accompagnement est réalisé dans le cadre d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Vous pouvez bénéficier d'un complément de subvention pour financer ces prestations :

Habiter Mieux	583 €
Habiter Facile	313 €

→ Lorsque le logement se situe dans le périmètre d'une OPAH, les prestations d'accompagnement sont **gratuites**.

Comment obtenir des aides de l'Anah ?

Je me connecte sur le service en ligne de l'Anah :

→ **Internet : monprojet.anah.gouv.fr**

OU

Je contacte la délégation locale de l'Anah, située au sein de la **Direction Départementale des Territoires de l'Aube** - 2 mail des Charmilles 10 000 TROYES :

→ **Accueil : du lundi au vendredi** (de 9h00 à 12h00)

→ **Tél : 03 25 46 21 44** (de 9h00 à 12h00)

→ **Courriel : ddt-shcd-bhap@aube.gouv.fr**



Aides financières de l'Anah

Propriétaires occupants - 2020

Conditions d'éligibilité

- Le logement est achevé depuis plus de 15 ans
- Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier
- Habiter le logement pendant au moins 6 ans après la fin des travaux
- Ne pas avoir financé l'achat du logement avec un prêt à taux zéro au cours des 5 dernières années (cumul possible uniquement en OPAH)
- Un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux plafonds ci-dessous* :

Composition du ménage	Ressources « très modestes »	Ressources « modestes »
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €

* Plafonds applicables en 2020 à comparer au dernier RFR connu



Habiter Mieux

L'Anah finance vos travaux de **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

- ➔ Isolation (combles, murs, plancher)
- ➔ Système de chauffage (chaudière, PAC, radiateurs, poêle à granulés)
- ➔ Remplacement de menuiseries (fenêtres, porte d'entrée)
- ➔ Ventilation (VMC simple flux)

Les travaux doivent être intégralement réalisés par des **professionnels du bâtiment**.
(certifiés RGE à compter du 1^{er} juillet 2020)

Deux financements possibles :

- ➔ Si amélioration de la performance énergétique de **25 %** minimum

CLASSIQUE	Ressources « très modestes »	Ressources « modestes »
	20 000 € HT	
Plafond travaux	50 %	35 %
Subvention Anah	10 %	10 %
Prime Habiter Mieux	dans la limite de 2 000 €	dans la limite de 1 600 €

- ➔ Si les conditions suivantes sont réunies :

- ✓ Amélioration de la performance énergétique de **35 %** minimum
- ✓ Étiquette énergie du logement **F** ou **G** avant travaux
- ✓ Saut de 2 étiquettes minimum après travaux : **F => D** ou **G => E**

MAJORÉ	Ressources « très modestes »	Ressources « modestes »
	30 000 € HT	
Plafond travaux	50 %	35 %
Subvention Anah	20 %	20 %
Prime Habiter Mieux	dans la limite de 4 000 €	dans la limite de 2 000 €



Habiter Facile

L'Anah finance vos travaux pour
L'ADAPTATION DU LOGEMENT À LA PERTE D'AUTONOMIE OU AU HANDICAP

- ➔ Remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied,
- ➔ Installation d'un monte escalier électrique,
- ➔ Élargissement des portes,
- ➔ Construction d'une rampe d'accès au logement,
- ➔ Déclenchement automatique de l'éclairage
- ➔ Installation de volets électriques

Les **justificatifs** suivants sont acceptés :

- ✓ Évaluation de la perte d'autonomie en groupe iso-ressource (GIR)
- ✓ Décision CDAPH reconnaissant l'éligibilité à l'AEEH, l'AAH ou à la PCH

Les travaux doivent être intégralement réalisés par des **professionnels du bâtiment**.

Plafond travaux	Ressources « très modestes »	Ressources « modestes »
	20 000 € HT	
Subvention Anah	50 %	35 %

— — —

Cumul possible
Habiter Mieux ET Habiter Facile
dans la limite du plafond de travaux.
Dans ce cas,
la prime Habiter Mieux est calculée sur l'ensemble des travaux.

Selon le secteur géographique,
en OPAH, **les aides de l'Anah sont complétées par des aides des collectivités territoriales.**
Renseignez-vous auprès de votre mairie !